



Date et lieu de la séance du Conseil d'établissement :  
25 février 2026  
École Mère-Marie-Rose, salle du personnel, à 18h15

Résolutions	Procès-verbal
	<p>Étaient présents :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Maxime Martineau</li><li>➤ Mireille Kra</li><li>➤ Maude Roberge (À distance)</li><li>➤ Elise Tremblay</li><li>➤ Karine Trottier</li><li>➤ Sandra Vincent</li><li>➤ Martine Lizotte</li><li>➤ Francis Blain</li><li>➤ Stéphanie Desmarais</li></ul> <p>Étaient absents :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mélany Fortier</li><li>➤ Rose Martine St-Cyr</li><li>➤ Marie-Yolaine Glaud</li></ul> <p>Participai(en)t également :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Cindy Mathers (représentante de la communauté)</li><li>➤ Maryline Chartrand (qui remplacera Martine Lizotte)</li></ul> <p>Public présent : Aucun membre du public</p>
	<p>Ordre du jour figurant dans l'invitation originale :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Ouverture de la séance<ol style="list-style-type: none"><li>1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance</li><li>1.2. Nomination d'un(e) secrétaire</li><li>1.3. Revue et adoption de l'ordre du jour</li><li>1.4. Revue et adoption du procès-verbal du 25 novembre 2025</li><li>1.5. Dépôt des procès-verbaux des séances extraordinaires (par courriel) du 2 décembre 2025, du 3 février et du 16 février 2026.</li></ol></li></ol>



Résolutions	Procès-verbal
	2. Parole au public  3. Adoption- approbation 3.1. Règles de conduite et de sécurité (approbation) 3.2. Acte d'établissement (approbation) 3.3. Critères de sélection direction d'école (consultation) 3.4. Sorties de fin d'année (approbation) 3.5. Sortie pour le 3 <sup>ième</sup> cycle (approbation) 3.6. Grille matière (approbation) 3.7. Projet d'embellissement de la cour d'école (approbation) 3.8. Demande d'aide pour une famille reliquat (approbation) 3.9. Règles de fonctionnement service de garde (approbation) 3.10. Programme Nager pour survivre (approbation)  4. Parole aux enseignants  5. Parole à la technicienne au service de garde  6. Parole à la représentante du comité de parents  7. Parole à la direction 7.1. Démarche active-réflexive 7.2. Bons coups de notre école  8. Levée de l'assemblée
	1. Ouverture de la séance
25-26-47	1.1. Constat du quorum, ouverture de l'assemblée Constatation du quorum : Minimum cinq membres dont trois parents. 1.2. Nomination d'un(e) secrétaire : Cindy Mathers  -----
25-26-48	1.3. Revue et adoption de l'ordre du jour  Ordre du jour proposé par Martine Lizotte. Adopté à l'unanimité.



Résolutions	Procès-verbal
25-26-49	<p>1.4. Revue et adoption du procès-verbal de la dernière rencontre du 25 février 2025 Adoption du procès-verbal proposé par Elise Tremblay. Adopté à l'unanimité.</p> <p>1.5. Dépôt des PV des séances extraordinaires par courriel du 2 décembre 2025, du 3 février 2026 et 16 février 2026.</p>
	<p>2. Parole au public Pas de public</p>

25-26-50	<p><b>3. Adoption – approbation</b></p> <p><b>3.1. Règles de conduite et de sécurité (approbation)</b></p> <p><u>Mise en contexte</u>        Le Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire (ci-après le « Règlement ») prescrit un contenu obligatoire aux règles de conduites des établissements de niveau primaire et secondaire, communément appelées « <b>code de vie</b> » ou « <b>mode de vie</b> ». Ces articles du Règlement sont entrés en vigueur le 1er janvier 2026.</p> <p>Actuellement, dans le cadre de notre démarche nous collaborons à transformer notre code de vie en mode de vie. Malgré cette transformation nous devons apporter des modifications obligatoires.</p> <p><u>Modifications à apporter</u>        Le Règlement prévoit que les règles de conduite doivent énoncer les principes suivants :</p> <p>1° le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées;</p> <p>2° le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.</p> <p>En plus de prescrire que les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme, les règles ci-dessous doivent aussi figurer dans les règles de conduite :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4. Respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe;</li> <li>5. Agir et de communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé;</li> <li>6. Ne poser aucun acte d'intimidation ou de violence;</li> <li>7. Vouvoyer le personnel de l'école;</li> <li>8. Utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école;</li> <li>9. Respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux;</li> <li>10. Être assidu et ponctuel en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables;</li> <li>11. Prendre soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école;</li> <li>12. Respecter le code vestimentaire de l'école, le cas échéant.</li> </ol> <p style="text-align: center;"><b>Proposé par Francis Blain. Adopté à l'unanimité.</b></p>
----------	---

	<p style="text-align: center;"><b>3.2. Acte d'établissement (approbation)</b></p> <p>En collaboration avec le Service du secrétariat général et des communications, l'Acte d'établissement de l'école a été modifié par le Service de l'organisation scolaire afin d'y ajouter des informations manquantes. La modification effectuée vise l'élément :</p> <p>Identification du nombre de locaux modulaires installés à l'école.      La Loi sur l'instruction publique précise que le conseil d'établissement doit être consulté par le Centre de services scolaire sur la modification ou la révocation de l'Acte d'établissement de l'école. (Article 79, paragraphe 1).</p> <p>La directrice, fait la présentation du projet de modification de l'Acte d'établissement de l'école au conseil d'établissement.</p> <p style="text-align: center;">Proposé par Sandra Vincent. Adopté à l'unanimité.</p>
<p>25-26-51</p>	<p style="text-align: center;"><b>3.3. Critères de sélection direction d'école (consultation)</b></p> <p>Dans le cadre du processus annuel d'affectation des directions des établissements, les conseils d'établissement doivent être consultés sur les critères de sélection de la direction d'établissement, tel que le prévoit la Loi sur l'instruction publique. Le Centre de services scolaire des Patriotes consulte donc annuellement tous les conseils d'établissement afin de maintenir à jour les critères formulés par chacun des conseils d'établissement. Ainsi, pour tout changement d'affectation à la direction de votre établissement, l'avis du conseil d'établissement sera considéré. À partir de la documentation transmise, le formulaire doit être acheminé d'ici le 10 avril 2026. <input type="checkbox"/> <a href="#">Dépôt du formulaire</a></p> <p style="text-align: center;"><b>3.4. Sorties de fin d'année (approbation)</b></p> <p>3<sup>ième</sup> cycle MMR prend l'air. Sortie au Parc de la Yamaska, changement de date; cela devait être le 19 juin, ce sera le 17.</p> <p>Maternelles 4 ans : 8 juin sortie Zükari Ste-Julie</p> <p style="text-align: center;">Proposé par Maxime Martineau. Adopté à l'unanimité.</p>
<p>25-26-52</p>	



25-26-53	<p>3.5. Sortie pour le 3<sup>ième</sup> cycle (approbation) Ninja Factory le 29 mai. Pour le moment 45\$ par élève et il y aura un rabais en raison du financement (brigade des collations, cartes de Noël, etc.) Proposé par Maude Roberge. Adopté à l'unanimité.</p>
25-26-54	<p>3.6. Grille matière (approbation) Il est proposé de reconduire le temps alloué à chaque matière tel que cette année. Proposé par Mireille Kra. Adopté à l'unanimité.</p>
25-26-55	<p>3.7. Projet d'embellissement de la cour d'école (approbation) Le projet soumis par notre école a été sélectionné dans le cadre du dépôt à la mesure 50530 – Embellissement des cours d'école. Au total, <u>seulement huit (8) écoles sur 24</u> ont été retenues à cette étape, et la nôtre fait partie des projets priorités pour le dépôt officiel. Une approbation est requise confirmant la participation financière de l'école au projet, pour un montant minimal de 12 000 \$ et maximal de 20 000 \$ provenant de notre Fonds à destination spéciale (FDS). Le coût total du projet s'élèvera entre 100 000 et 110 000\$ La directrice de l'école sera autorisée à faire les démarches requises pour la mise en œuvre du projet d'embellissement de la cour d'école. Proposé par Maxime Martineau. Adopté à l'unanimité.</p>
25-26-56	<p>3.8. Demande d'aide pour une famille reliquat (approbation) Après une entente de paiement, une famille qui correspond aux critères pour recevoir de l'aide financière de notre montant obtenu via le dépôt du reliquat à notre FDS, aurait besoin de recevoir un montant de 237\$ pour couvrir une partie de ses frais au service de garde. Proposé par Elise Tremblay. Adopté à l'unanimité.</p>



25-26-57	<p>3.9. Règles de fonctionnement service de garde (approbation) Présentation des règles de fonctionnement pour l'année 2026-2027.</p> <p>Proposé par Martine Lizotte. Adopté à l'unanimité.</p>
25-26-58	<p>3.10. Programme Nager pour survivre (approbation) Programme gratuit. Offert aux élèves de 3<sup>ième</sup> année. Dates : Mercredi 18 mars 2026, lundi 23 mars 2026, mercredi 25 mars 2026. Piscine de Varennes, départ à 12hr25. Dîner au gymnase avant le départ.</p> <p>Proposé par Francis Blain. Adopté à l'unanimité.</p> <p>4. Parole aux enseignants.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>. Mission récompense : chocolat chaud. Positif et rassembleur</li><li>. le bulletin de 2<sup>e</sup> étape sera disponible après la relâche</li><li>. Activité Porte ton pyj le 26 février : ramasser des sous pour soutenir les enfants malades (Enfant Soleil)</li><li>. 1<sup>er</sup> cycle : sculptures de glaces durant le cour d'éducation physique</li></ul> <p>5. Parole à la technicienne au service de garde.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>. Sondage en cours pour la satisfaction du service de traiteur actuel : l'Effet Bœuf</li><li>. M. Isaac Handfield s'est joint à l'équipe comme éducateur au service de garde. Pour l'instant il remplace une éducatrice en arrêt.</li><li>. Un suivi serré pour les mauvaises créances est toujours de mise</li><li>. Les inscriptions 26-27 pour le service de garde ou le service de dineurs seront faites en ligne au retour de la relâche.</li><li>. Mme Marilyne Chartrand assumera l'intérim comme technicienne du service de garde jusqu'à la fin de l'année scolaire.</li><li>. Mme Martine Lizotte participe à son dernier conseil d'établissement : elle nous quitte pour la retraite le 27 février 2026 après plus d'une dizaine d'années à MMR.</li></ul> <p>6. Parole à la représentante au comité de parents.</p> <p>7. Parole à la direction.</p> <p>7.1. Démarche réflexive-active Début officiel le 24 novembre 2025. Plan d'action à partir d'un sondage et mise en place d'un comité de pilotage (25-26 et 26-27)</p>



Référentiel contenant tous les documents et cadres choisis, discutés et déterminés de façon collaborative.

Mise en place de 3 sous-comités.

Prochain à venir comité de diffusion → implication du CÉ + parents à venir.

#### MODE DE VIE DE L'ÉCOLE MÈRE-MARIE-ROSE

À l'école Mère-Marie-Rose, notre mission est de cultiver un fort sentiment d'appartenance chez les élèves et les adultes, favorisant ainsi un climat positif, respectueux, sécuritaire et bienveillant. Le mode de vie de l'école soutient l'apprentissage du vivre ensemble et repose sur des valeurs qui nous invitent à adopter des comportements civiques, responsables et sécuritaires. Ce mode de vie est d'abord enseigné, puis encouragé tout au long de l'année afin de permettre à chacun de le mettre en pratique, de s'épanouir pleinement et de devenir un citoyen responsable.

#### 2. Bons coups de notre école

. Période d'inscription 26-27 terminée

. Beaucoup de retards et de départs durant la journée : situation à adresser dans le mode de vie à travers la communication.



Résolutions	Procès-verbal
	<p data-bbox="321 281 699 359">8. Levée de l'assemblée À 19h30</p> <hr data-bbox="321 514 776 518"/> <p data-bbox="337 527 586 632">Mme Stéphanie Desmarais Directrice</p> <hr data-bbox="1008 514 1495 518"/> <p data-bbox="1029 527 1354 594">Mme Élise Tremblay Présidente</p>